

*Liberté Égalité Fraternité
République Française*

Ministère de la Culture et de la Communication

La Ministre

Monsieur Éric de CHASSEY
Directeur de l'Académie de France à Rome
Villa Médicis
Viale Trinità dei Monti, 1
00187 ROMA
ITALIE

Nos réf. : CC/225/LTA

17 OCT. 2012

Cher Monsieur le Directeur,

Le Président de la République a décidé, sur ma proposition, de renouveler votre mandat de directeur de l'Académie de France à Rome pour trois ans à compter du 4 septembre dernier.

L'établissement que vous avez la charge de diriger bénéficie d'atouts considérables, de par son renom international, des moyens mis au service de ses missions et aussi du travail entrepris depuis plusieurs années pour le doter d'un cadre réglementaire et de gestion rénové.

L'équilibre entre les différentes missions, voire leur dynamisation réciproque, est l'un des enjeux majeurs auxquels se trouve confrontée la Villa Médicis. La mobilisation de l'ensemble des compétences des personnels est l'une des conditions essentielles pour qu'elle joue dans les années qui viennent un rôle dans le paysage artistique international à la hauteur de son aura historique mais aussi des nouveaux enjeux de la transmission, de la recherche et de la création.

Ces missions, inscrites de façon durable dans la vie artistique et intellectuelle de notre pays, doivent cependant être aujourd'hui réinterrogées pour mieux répondre aux enjeux de notre temps qui, plus que jamais, s'inscrivent dans un cadre européen et international. Ainsi, le séjour des pensionnaires à Rome, jadis pensé et mis en œuvre comme une retraite nécessaire à leur travail, ne correspond plus toujours aux réalités de la création et de la pensée, marquées par la mobilité sur une scène d'emblée mondiale. Vous en avez pris pleinement conscience et vous avez d'ores et déjà engagé des réformes pour répondre à ces enjeux. Il faut désormais pouvoir aller plus loin.

.../...

C'est pourquoi, pour ce second mandat, je vous demande d'engager une réforme en profondeur du statut des pensionnaires afin de mieux insérer leur séjour dans leur parcours professionnel et d'intensifier les partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, en particulier ceux qui sont sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, et ce dans toutes les disciplines (arts visuels, architecture, patrimoine, spectacle vivant, cinéma, etc.). De la même façon, j'attacherai un prix particulier aux partenariats que vous saurez nouer avec les institutions européennes et internationales, amplifiant ainsi le rayonnement de l'établissement sur une scène plus large et l'inscrivant dans le paysage renouvelé de la recherche dans le domaine de la création sous toutes ses formes. Dans certains cas, le passage par l'Académie de France à Rome devra pouvoir se traduire par l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat selon des modalités que vous définirez. Ainsi, l'Académie de France à Rome, nouvelle école française de l'excellence artistique, aura vocation à devenir une véritable plate-forme de la création et de la recherche artistique et à favoriser l'inscription de ses pensionnaires dans les réseaux internationaux.

Pour vous accompagner dans la définition et dans la mise en place de cette réforme de la mission Colbert, vous vous appuyerez sur une commission constituée de personnalités françaises, italiennes et internationales que vous mettrez en place dès à présent en relation avec votre tutelle et que vous soumettrez à l'avis du Conseil d'administration de l'établissement. Les propositions de cette commission feront l'objet d'un rapport public afin que nos concitoyens puissent y avoir accès, d'ici le début de l'année 2013.

Vous avez déjà entrepris plusieurs réformes relatives à cette mission, qu'il s'agisse de la période et la durée du séjour, de l'implication des pensionnaires dans le projet d'ensemble de la Villa ou de l'imputation individualisée des charges de fonctionnement. L'information des candidats, puis des artistes et des scientifiques retenus sur les conditions de sélection et sur les modalités du séjour, doit être encore améliorée. La commission de réflexion aura à se pencher sur la rémunération des pensionnaires, mais aussi sur l'âge limite pour concourir dans les différentes disciplines. Elle aura à proposer les évolutions permettant de conforter la place éminente de l'Académie de France à Rome dans le paysage des résidences d'artistes et de professionnels de niveau international. Enfin, la « mise en visibilité » du travail des pensionnaires que vous avez engagée avec le « théâtre des expositions » doit franchir une nouvelle étape en inscrivant la restitution des travaux des pensionnaires dans le cadre d'événements, en France notamment, en conciliant la cohérence des parcours personnels et la nécessité de donner à voir à nos concitoyens le résultat du séjour dans une des institutions majeures de recherche et de création que compte notre République.

Lors de votre second mandat, vous poursuivrez également la modernisation et la rationalisation des modes de gestion de l'établissement que vous avez entreprises. Le décret n° 2012-823 du 26 juin 2012 qui régit désormais le fonctionnement de l'établissement clarifie vos compétences : vous signez les conventions et contrats qui engagent l'établissement, vous avez autorité sur les personnels, y compris le/la Secrétaire général(e) et le/la chargé(e) de mission responsable de la section histoire de l'art que vous désignez ; vous définissez dans le respect de la politique fixée par le Conseil d'administration la programmation culturelle, scientifique et de publication ainsi que la politique tarifaire.

.../...

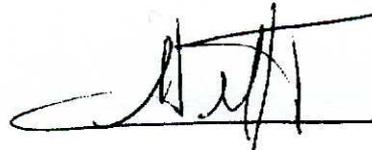
L'objectif de modernisation du régime de rémunération et d'emploi des personnels de statut local doit être mené à bien, dans un souci d'équité et de maîtrise de la masse salariale. Vous devrez tout mettre en œuvre pour développer un dialogue de qualité avec les personnels de la Villa. J'attache un grand prix à ce que puisse s'installer dans votre établissement comme dans tous ceux sous ma tutelle un dialogue social apaisé. La mise en place d'un comité technique paritaire et la désignation d'un représentant du personnel au sein du Conseil d'administration devront y contribuer.

Dans un contexte où l'ensemble des établissements sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication sont appelés à contribuer à l'effort de réduction de la dépense publique, vous veillerez à maintenir un bon niveau de ressources propres indispensables au développement des missions de l'Académie de France à Rome.

J'ai demandé au directeur général de la création artistique de réunir, au début de l'année 2013, une conférence de tutelle associant le secrétaire général et le directeur général des patrimoines afin que soit réalisé un bilan d'étape du contrat de performance 2011-2013, et que soient dessinées avec vous les orientations stratégiques de l'Académie de France à Rome pour les années à venir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Aurélié,



Aurélié FILIPPETTI